

Rapport annuel 2010 de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

1. Introduction

1.1. Avant-propos du président

La rédaction d'un rapport annuel offre à la CFHES l'occasion de faire une brève pause dans son activité quotidienne. Un tel rapport donne aux autorités, aux institutions et aux personnes responsables travaillant avec la commission un aperçu des fonctions, de l'organisation et de la façon de travailler de la CFHES. Il présente les réponses données par celle-ci aux questions en suspens en rapport avec le paysage des hautes écoles spécialisées (HES), les problèmes qu'elle traite et l'idée qu'elle se fait de l'avenir des HES. Mais un rapport régulier constitue surtout une chance pour la CFHES de se soumettre à une autocritique une fois par an.

1.2. La CFHES en bref

La CFHES est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie (DFE) dans l'application de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES). Présidée par M. Hans Zbinden, elle est composée de 20 membres au maximum (2010 : 15), qui représentent la Confédération, les cantons, l'économie, les milieux scientifiques et les HES.

La CFHES conseille en outre le Conseil fédéral et le DFE dans les questions concernant la politique relative aux HES. Elle accompagne la phase de consolidation des HES et leur intégration dans le paysage suisse des hautes écoles. La CFHES est notamment chargée de se prononcer sur les requêtes relatives à la création d'une HES ainsi que sur les demandes de reconnaissance des diplômes décernés par les HES. Elle vérifie par ailleurs régulièrement si ces dernières remplissent les conditions requises pour leur gestion et conseille le Conseil fédéral dans la définition des objectifs de la Confédération concernant le développement des HES.

La CFHES peut faire appel à des experts pour accomplir ses tâches et établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche. Les principales prestations de la CFHES sont la formulation de recommandations à l'intention du DFE et du Conseil fédéral dans des affaires liées à l'application de la LHES (**rôle consultatif en matière d'application**) et les prises de position dans le cadre de procédures d'audit et de consultation liées à des questions relatives au système de formation et à la politique de formation (**rôle consultatif relatif au système**). En organisant occasionnellement des manifestations et des entretiens de contact, la CFHES fournit une plateforme d'échanges en matière de politique de formation.

La CFHES est composée de quatre organes réglementaires : le plénum, le bureau, la présidence (président, vice-président) et le secrétariat. Depuis 2008, elle dispose en outre de trois groupes de travail permanents composés de membres de la CFHES et chargés de travaux liés aux thématiques suivantes :

Reconnaitances	Première appréciation des autorisations, des accréditations, etc.
Contacts	Suivi des contacts externes de la CFHES, notamment avec des institutions du paysage suisse des hautes écoles
Perspectives	Traitement de questions relatives à la politique de formation

Par ailleurs, une délégation de membres de la CFHES et des représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) forment ensemble le groupe de projet Filières d'études master (MASTER), qui accompagne également depuis 2008 la mise en place des filières d'études master dans les HES.

Cf. Annexe 1 : Bases légales et liste des membres de la CFHES, état le 31 décembre 2010

1.3. Liste des abréviations

EMT	Expérience du monde du travail
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
BFH	Berner Fachhochschule
FRI	Formation, recherche, innovation
ECTS	European Credit Transfer System
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CEC	Cadre européen des certifications
EPF	Ecole polytechnique fédérale
DFE	Département fédéral de l'économie
HES	Haute école spécialisée
HES-CH	Association des professeurs des Hautes écoles spécialisées suisses
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
OHES	Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz (désignation officielle)
LERI	Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
ES	Ecole supérieure
LAHE	Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses
PCO	Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
EPD	Études postdiplômes
Ortra	Organisation du monde du travail
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
USS	Union syndicale suisse
FNS	Fonds national suisse
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
ZFH	Zürcher Fachhochschule

2. Affaires 2010

Cf. Annexe 2 : Liste des affaires traitées en 2010

2.1 Rôle consultatif en matière d'application

On entend par rôle consultatif en matière d'application les recommandations de la CFHES concernant l'application de la LHES à l'intention du DFE et du Conseil fédéral. Ce rôle est l'une des principales prestations de la CFHES et concerne la majorité des affaires.

2.1.1. Autorisations

En 2010, la CFHES a traité quatre demandes d'autorisation concernant quatre filières d'études et a recommandé l'autorisation pour chacune d'entre elles.

Au niveau du principe, la question a été soulevée au sein de la CFHES de savoir si la mise en place continue de nouvelles filières d'études ne constitue pas un motif pour la CFHES de prêter davantage attention au développement du portfolio des filières et de le considérer d'un œil critique, voire de formuler des recommandations concernant sa composition. La stagnation prévisible à moyen terme du nombre d'étudiants HES, la compensation à peine perceptible par la suppression de filières existantes à la faveur de nouvelles et la question de la dimension satisfaisante des infrastructures ont été avancées comme autant de motifs pour un droit de regard systémique accru. D'un autre côté, le besoin des HES de réagir aux mutations de la demande par le biais d'innovations, d'adaptations et d'élargissements du portfolio et leur compétence en la matière ne sont pas contestés.

C'est pourquoi la question de l'influence exercée sur le portfolio n'a pas été traitée de manière exhaustive et la décision reste en suspens.

2.1.2. Accréditations

Avec 40 % de l'ensemble des affaires, les accréditations ont clairement constitué, en 2010 également, la principale activité de la CFHES. Dans le cadre de 26 demandes d'accréditation, celle-ci a recommandé l'accréditation de 13 filières d'études bachelor et de 26 filières d'études master, et a rejeté une demande en raison du manque de maturité du projet et a demandé son remaniement avant un nouveau dépôt.

Le rôle consultatif s'est également montré très présent en 2010 dans le cadre des accréditations. Une grande partie des demandes originales de l'OFFT a subi une ou plusieurs modifications au cours de la consultation par la CFHES, qui compte au moins deux étapes. Les organes compétents de la commission se sont laissés guider par les principes selon lesquels il incombe dans un premier temps à la commission :

- de veiller à une application uniforme des critères d'accréditation au sein du système des HES ;
- de viser une élimination conséquente des lacunes et des insuffisances constatées au cours du processus d'accréditation ;
- d'agir sans restreindre outre mesure la liberté entrepreneuriale des HES. Dans un des cas traités, la CFHES a exploité de sa marge d'appréciation au maximum en recommandant l'accréditation d'une filière d'études malgré cinq conditions.

L'application conséquente des principes a fait que, dans ses recommandations, la CFHES s'est presque toujours tenue à une application stricte de critères, transformant dans de nombreux cas les recommandations demandées en conditions. Elle a en outre souvent fait en sorte que des conditions ou des recommandations axées sur les mesures ou trop axées sur le détail soient transformées en conditions ou recommandations axées sur les effets. Dans le cas des recommandations liées au développement de l'infrastructure plus particulièrement, la CFHES a parfois eu l'impression que l'agence d'accréditation mandatée avait été instrumentalisée par la HES concernée. Elle a par ailleurs exigé que les

recommandations ou les conditions des agences d'accréditation sortant du cadre de l'accréditation, comme les mesures de marketing ou les effectifs sous-critiques, soient supprimées.

Trois questions d'organisation qui revenaient dans plusieurs affaires d'accréditation ont été ajournées à 2011 pour traitement approfondi. Il s'agit des questions suivantes :

- étendue des filières d'études master dans les domaines d'études du design et des arts : 90 ou 120 ECTS ;
- intégration et prise en compte du stage professionnel obligatoire dans le domaine de la santé ;
- admissions sur dossier, avant tout dans les filières d'études master.

Lors de l'examen des demandes d'accréditation, une attention particulière doit à l'avenir être accordée à l'aspect de l'internationalisation, en particulier dans le cas des filières d'études master et des filières d'études centrées sur cet aspect (p. ex. tourisme).

Constats et règles de procédure :

- les systèmes d'assurance de la qualité formellement mis en place ne sont pas encore assez utilisés dans le domaine des arts ;
- dans le domaine des arts, les critères quantitatifs ordinaires ne sont pas requis pour la recherche, les exigences y étant ciblées sur des critères qualitatifs. Afin d'encourager l'essor durable de la recherche dans le domaine des arts, la Confédération a octroyé à ce domaine un financement de départ pour 2010-2012. Dans le cadre de l'autorisation et de l'accréditation, l'OFFT exige que toutes les filières d'études relevant des arts fournissent la preuve d'une stratégie de recherche avec des projets de recherche correspondants à la clé, du transfert des résultats de la recherche vers l'enseignement ainsi que de la qualification du corps enseignant ;
- la position de l'OFFT, selon laquelle, lors d'accréditations de filières d'études master en coopération, les HES concernées doivent se mettre d'accord sur une agence, est soutenue ;
- en cas de désaccord au cours du processus d'accréditation, l'OFFT convient d'éventuelles mesures immédiates avec la CFHES.

2.1.3 Examen et constatation de la réalisation des conditions

La CFHES a traité sept affaires de ce type. Pour chacune d'elles, il fallait examiner si les conditions accompagnant l'autorisation ou l'accréditation avaient été remplies dans l'intervalle, ce qui était le cas à une exception près. En ce qui concerne la filière contestée, le rapport de l'agence ayant mené l'expertise a été jugé insuffisant et les écoles ne semblaient pas avoir accordé l'attention requise à la réalisation des conditions. La CFHES a déclaré qu'elle était d'accord avec les mesures prévues par l'OFFT en vue d'éliminer les divergences (en particulier discussion ouverte avec les acteurs concernés, prolongement du délai d'un an, améliorations objectives définies, accompagnement externe).

2.1.4. Reconnaissances

La CFHES a évaluée positivement la demande de reconnaissance d'une autre agence d'accréditation et a recommandé la reconnaissance.

2.2 Rôle consultatif relatif au système

Les prises de position de la CFHES dans le cadre de procédures d'audition et de consultation concernant des questions relatives au système et à la politique de formation font partie du groupe de prestations « rôle consultatif relatif au système ».

2.2.1. Prises de position formelles de la CFHES

a) **Modification de l'ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures**

Axes principaux de la prise de position du 11 mai 2010 à l'intention de la directrice de l'OFFT :

- Approbation sur le fond de la proposition de l'OFFT consistant à gérer à l'avenir l'octroi des titres d'études postdiplômes ES (EPD-ES) de manière analogue aux HES. On se félicite tout particulièrement du maintien de l'obligation de contrôler et de reconnaître les études postdiplômes alors que les adaptations pourront se dérouler plus rapidement.
- Nécessité urgente : discussion politique autour des titres ES et de leur octroi (problème de confusion avec le master et le bachelor) dans l'objectif de renforcer leur positionnement en Suisse et à l'étranger et de dissiper la confusion avec le master dans le domaine HES.

b) **Révision totale de la loi sur la recherche**

Axes principaux de la prise de position du 12 mai 2010 à l'intention du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) :

- Avis positif : orientation générale du projet mis en consultation notamment la vision globale de la recherche et de l'innovation. La réglementation de la recherche et de l'innovation dans une même loi est judicieuse.
- Points faibles : mauvais moment par rapport à la LAHE, donc réglementations qui en découlent peu consistantes ; terminologie incohérente ; manque de compétences de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) concernant l'organisation et le domaine international.

c) **Révision partielle de l'ordonnance sur la recherche**

Axes principaux de la prise de position du 27 mai 2010 à l'intention de la cheffe du DFE :

- L'orientation générale de la révision est dans l'ensemble bien accueillie.
- La densité normative est trop élevée dans l'ordonnance en comparaison avec le Fonds national suisse (FNS), ce qui diminue la flexibilité de la CTI.
- On constate un besoin de changement au niveau de plusieurs points, notamment :
 - la CTI devrait être elle-même responsable du travail de fond et coordonner cette activité avec le FNS ;
 - l'évaluation de l'activité d'encouragement devrait être assurée par la CTI elle-même ;
 - la pratique actuelle, selon laquelle les partenaires chargés de la mise en valeur fournissent généralement une contribution en espèces à hauteur de 10 % de la contribution fédérale, ne devrait pas être inscrite dans l'ordonnance, afin de ne pas restreindre inutilement la flexibilité de la CTI ;
 - l'encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science n'est pas considéré comme prioritaire ;
 - l'OFFT devrait être tenu d'élaborer les bases de programmes internationaux en accord avec la CTI, afin de profiter au mieux du savoir-faire de cette dernière.

d) Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 11/13) : mesures de réexamen des tâches, domaine formation : Contributions aux frais d'exploitation des HES *Contributions à l'encouragement de l'égalité des chances pour les hautes écoles spécialisées*

Axes principaux de la prise de position du 27 mai 2010 à l'intention du chef du Département fédéral des finances (DFF) :

- Recommandation : retirer la mesure du catalogue des suppressions.
- Motif : l'objectif de l'égalité des chances n'est pas encore atteint.
- La mesure est de court terme et contreproductive.
- La recommandation ne porte pas atteinte à la position de la CFHES concernant l'organisation à moyen et à long terme de l'encouragement de l'égalité des chances dans les HES, position qui reste ouverte.

2.2.2. Feed-back de la CFHES concernant des rapports de différentes autorités et de l'administration

a) Rapport sur le *droit de porter le titre de master*

La CFHES a pris connaissance du rapport et l'a approuvé.

Elle recommande à l'OFFT d'appliquer les réglementations selon les principes suivants :

- Un renvoi à la référence CEC correspondante convient mieux que le terme master actuel (rapport p. 12).
- En cas de doute, il faudrait en général trancher en faveur du requérant.
- Les travaux consécutifs en vue de l'obtention du diplôme de master devraient être limités à un minimum absolu en raison de la charge financière et temporelle qu'ils impliquent.
- Il convient en outre de viser un lien avec un cadre national des certifications.

b) *Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat sur les conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées (version projet OFFT)*

La CFHES a pris connaissance du projet de rapport et l'a approuvé.

Elle attire l'attention de l'OFFT sur les points suivants :

- La part indiquée de détenteurs d'une maturité professionnelle parmi les personnes admises devrait être communiquée avec prudence et sans omettre de se référer aux parts qui varient fortement en fonction du domaine d'études.
- Il est nécessaire d'agir rapidement au niveau de la réglementation claire de l'expérience du monde du travail (EMT).
- Conformément aux directives légales, l'OFFT est tenu de veiller à l'intégration appropriée des Ortra dans l'élaboration des objectifs de formation en vue de la réglementation de l'EMT.
- On déconseille de mettre en place un système trop réglementé et bureaucratique pour les objectifs de formation EMT, car un tel système empêche l'économie de collaborer et entraîne le risque que les écoles commencent à proposer elles-mêmes l'EMT. Une certification des entreprises EMT et une participation obligatoire d'experts externes, par exemple, sont considérées comme superflues. L'important est
 - de construire sur ce qui existe déjà, en particulier les ordonnances sur la formation professionnelle ;
 - d'impliquer les Ortra ;
 - de définir les objectifs de formation de manière spécifique à la branche ;

- de se limiter à la fixation d'objectifs de formation et de laisser ouvert le processus d'atteinte des objectifs de la pratique (c.-à-d. pas de planification des objectifs) ;
- de charger les candidats HES de l'obligation d'attester leur EMT.

c) Orientation concernant le *Rapport sur la stratégie internationale de la Suisse pour le domaine formation, recherche et innovation (FRI)*

La CFHES remercie pour l'information et apprécie d'être toujours mise au courant des développements.

Le rapport est jugé substantiel et salué de manière générale comme une étape systémique marquante.

Après traitement, la CFHES a émis les suggestions et les appréciations suivantes :

- L'impulsion donnée en vue d'établir une coordination nationale pour l'exploitation des synergies est approuvée.
- La confiance de la population dans une politique FRI ayant également une portée internationale doit être assurée.
- L'implication de la formation professionnelle et l'indication selon laquelle la Suisse doit se positionner face à la concurrence internationale en matière de formation sont également bien accueillies, tout comme le rôle de la Confédération, qui ouvre les portes au niveau international.
- Dans le domaine de la recherche, il est nécessaire de trouver un accord avec l'Office fédéral des migrations concernant l'application des règles d'entrée dans le pays pour le recrutement de chercheurs étrangers.
- Le rôle dans la formation professionnelle des sociétés internationales établies en Suisse mérite d'être examiné.
- Il convient également d'examiner l'utilité de l'internationalisation pour les diplômés HES, la problématique des étudiants étrangers ayant des qualifications préalables insuffisantes et la part toujours plus élevée d'étrangers au sein du corps enseignant.

d) Rapport de l'OFFT sur les filières d'études master

La CFHES a fait une première lecture du rapport et a décidé de le traiter de manière approfondie dans le cadre d'une conférence en 2011.

Après la première lecture, elle a émis les suggestions et les appréciations suivantes :

- Le rapport est jugé très bon.
- L'harmonisation systématique de l'ensemble du portfolio des filières d'études devrait pouvoir être améliorée, mais la nouvelle LAHE ne renferme que peu de potentiel structurel pour le faire.
- L'intégration du domaine des arts dans le système HES et l'adéquation du modèle de Bologne à cette fin devraient être à nouveau examinées dans le cadre d'une analyse approfondie.
- Il sera sans doute inévitable à moyen ou à long terme d'aborder la question de l'apprentissage systémique et, partant, de l'ensemble du système d'apprentissage.

e) Rapport de l'OFFT sur le monitoring de l'éducation : *objectifs des HES en matière de politique de formation*

Le rapport a fait l'objet d'une première lecture par le bureau de la CFHES ; il n'avait pas encore été traité en plénum fin 2010.

Après la première lecture, le bureau de la CFHES a émis les suggestions et les appréciations suivantes :

- Une stratégie fédérale dans le domaine FRI fait défaut.
- Il sera difficile de trouver des objectifs communs avec les unités subordonnées sans que cela ne restreigne leur autonomie ; l'économie doit également être impliquée.
- La concurrence autour des talents commence bien avant le passage en HES, au plus tard avant l'entrée au degré secondaire II. Il faut par conséquent veiller à ce que les gymnases ne s'accaparent pas les talents au détriment de la formation professionnelle et des HES.
- Les objectifs et la qualité doivent être maintenus à un niveau élevé dans tous les domaines de formation.
- Le système de subventionnement en vigueur comporte un risque d'incompatibilité entre les objectifs financiers et les objectifs de qualité.
- Le facteur de réussite clé pour l'attrait des HES réside en premier lieu dans la qualité des processus d'enseignement et de recherche dans les HES-mêmes. Le lien avec la pratique a une importance décisive pour les profils des enseignants des HES.
- La formation professionnelle supérieure n'a pas encore trouvé sa place au sein du système de Bologne ; celui-ci commence toutefois à s'y introduire. Son maintien est souhaité, mais requiert des décisions relatives au positionnement.
- La formation HES se distingue de la formation professionnelle supérieure en ce que, outre le lien avec la pratique, elle permet également d'acquérir la capacité de soumettre cette pratique à une réflexion théorique.
- On suggère de reconsidérer une fois encore le système de financement des HES.
- Le système des bourses/autofinancement n'est pas clair, il existe des problèmes de délimitation par rapport au financement de la formation continue.

f) Rapport sur l'accréditation

La CFHES a pris connaissance du rapport.

2.2.3 Dossiers isolés

a) Lettre ouverte de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) et de la HES-CH à l'attention de l'OFFT

La CFHES a pris connaissance du contenu de la lettre, laquelle fait état en particulier d'un malaise dans l'application des droits de codécision des professeurs et des étudiants dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de Bologne.

b) Vérification des plans financiers et de développement 2012-2016 des HES (en cours)

Les travaux de vérification ont été entamés à la fin de l'année 2010.

c) Discussion avec le prof. K. Weber de l'Université de Berne concernant son étude *Profil und Positionierung der Fachhochschulen – ausgewählte Befunde*

Après discussion, la CFHES a émis les suggestions et les appréciations suivantes :

- Le développement des HES s'est déroulé autrement que prévu initialement. La manière dont les HES ont évolué n'est toutefois pas synonyme de problème et ne signifie certainement pas l'échec d'ambitions politiques.
- Force est cependant de constater que les écoles se sont en partie distancées des directives politiques, raison pour laquelle on peut se demander si le système est pilotable et si une structure de pilotage est présente.

- La perception actuelle des profils des hautes écoles est diffuse, un renforcement fondamental de l'ensemble du domaine des hautes écoles devrait être opéré dans la LAHE.
- L'étude est très précieuse car elle concrétise l'idée directrice des HES : « différentes mais équivalentes ». Elle confirme ainsi également que la nouvelle LAHE devrait présenter une différenciation par profil. Les éléments de la typologie à établir pourraient être les suivants : voies d'accès, qualifications, recherche, proximité de l'économie, aptitude professionnelle.
- La LAHE contient déjà des éléments de typologie : d'une part le profil, d'autre part, le financement. Il serait judicieux de faire une différenciation au niveau des diplômes en tenant compte de l'utilité de la qualification correspondante. Cette approche contiendrait les deux orientations fondamentales que représentent la pratique et la science pour la typologie des hautes écoles.

2.3 Projets de la commission

Projet *Entrées et sorties HES* (participation de la CFHES)

Le projet porte entre autres sur une étude relative aux diplômés que le SER et l'OFFT souhaitent faire réaliser par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la période 2013-2016. L'enquête sur la situation sociale des étudiants constitue un des modules de cette étude et est estimée à 2 millions de francs. Le projet n'avait toujours pas commencé fin 2010.

La CFHES serait favorable à une telle étude, étant donné que les résultats escomptés seraient importants et nécessaires pour tous les acteurs du système des HES.

Projet *Conférence sur l'encouragement de la relève dans le domaine de l'ingénierie*

En décembre 2009, la CFHES a organisé une conférence interne sur le thème de l'encouragement de la relève dans le domaine de l'ingénierie avec la participation de représentants des HES et de l'économie. La conférence a été évaluée en 2010 et les résultats ont été rassemblés sous forme de rapport. Les principaux résultats de la conférence sont les suivants (issus du rapport) :

- Le succès de la formation duale dans le contexte international est souligné. Cette dernière constitue une des forces majeures du système suisse de formation et est très appréciée dans les milieux économiques et industriels.
- Les chiffres les plus récents relatifs aux étudiants montrent certes un regain d'intérêt pour les filières d'études dans le domaine de la technique, mais la nécessité d'une politique en matière de formation demeure : la tendance doit être clairement réorientée afin que la relève soit assurée et que le recrutement puisse se faire majoritairement en Suisse.
- L'introduction du master est considérée par tous les acteurs concernés comme une innovation prometteuse. Le master entend servir au développement de compétences de cadre, telles que la gestion de projet, mais aussi la créativité, la conduite, la communication et l'aisance linguistique. Ces compétences doivent avant tout être transmises au niveau master mais peuvent toutefois déjà venir renforcer le contenu et le niveau de la formation bachelor.
- Les entreprises apprécient tout particulièrement les diplômés master, car ceux-ci disposent, outre une spécialisation et une méthodologie, de compétences sociales. De plus, les diplômés HES sont en règle générale plus rapidement autonomes et opérationnels. Ils disposent de compétences plus approfondies que leurs collègues titulaires d'un diplôme universitaire en ce qui concerne l'aptitude à résoudre des problèmes et les méthodes d'application pragmatiques.

- D'autres discussions devraient être menées sur la base des thèses ci-après :
 - La conception fédéraliste de la filière d'études master fonctionne.
 - Les débouchés dans l'économie sont positifs.
 - L'exigence de l'aspect scientifique est satisfaite.
 - Les voies d'accès à la filière d'études sont pertinentes.
 - Un retard doit être comblé en ce qui concerne la communication de ces éléments.

Projet Recherche HES 2012

Sur proposition du groupe de travail Perspectives, la CFHES a suggéré début 2010 de soumettre le domaine de la recherche des HES à une évaluation systématique. Les éléments ci-après ont joué le rôle de déclencheur : la recherche appliquée fait partie du mandat de prestations élargi des HES. Depuis la création des HES suisses, le domaine de la recherche est considéré comme étant en développement. Les différences entre les hautes écoles et entre les domaines d'études sont en partie considérables. En outre, les conditions cadres en ce qui concerne l'encouragement et le financement ainsi que le droit à l'embauche et autres ne sont également pas les mêmes ; elles sont en tous cas différentes de celles dans les universités.

L'OFFT a accepté la suggestion et a conçu, en collaboration avec la CFHES, le projet de recherche à caractère scientifique *Recherche HES 2012* avec les problématiques ci-après :

- a. Etendue de la recherche HES
- b. Type de recherche
- c. Personnel de recherche
- d. Organisation des activités de recherche
- e. Financement et mandat
- f. Coopérations
- g. Intégration de la recherche dans d'autres domaines de prestations
- h. Résultats de recherche et transfert de la recherche
- i. Problèmes

Des experts externes ont été mandatés pour le traitement scientifique. La CFHES a assumé les fonctions de *sounding board*. Le projet a été lancé à l'été 2010 et doit se terminer d'ici à la fin 2011.

A l'occasion du premier rapport intermédiaire en décembre 2010, la CFHES a réaffirmé que l'étude devait aboutir à des descriptions fondées, mais également à des recommandations en vue de l'optimisation des modèles commerciaux de la recherche HES.

Projet Economie d'entreprise - et après ? (Titre de travail)

Sur proposition du groupe de travail Perspectives, la CFHES a décidé de se pencher davantage sur le domaine de l'économie d'entreprise dans le cadre d'un projet. L'analyse doit aboutir à des résultats pour un éventuel pilotage de l'accès. Le projet est conçu comme suit :

- La forte augmentation du nombre d'étudiants, notamment à la HES-SO et à la ZFH, est à l'origine de l'analyse.
- Les aspects suivants doivent en particulier être pris en compte : qualité, taux d'encadrement, absorption sur le marché et passage dans les filières d'études master.
- Les résultats devraient être présentés lors d'ateliers organisés au printemps 2011.
- La responsabilité incombe au groupe de travail Perspectives.

En raison du manque de capacités, les travaux de projet 2010 n'ont pas pu être intégrés, ils débiteront début 2011.

Idée de projet *Coordination des instruments d'encouragement de la recherche*

Le groupe de travail Reconnaissances a proposé en automne 2010 à la CFHES d'examiner le thème cité en titre.

Cette proposition est issue, d'une part, du manque de clarté observé en ce qui concerne l'harmonisation de l'encouragement de la recherche et, d'autre part, des craintes de voir les mesures d'économie des organes responsables des HES se profilant toucher majoritairement le domaine de la recherche.

La CFHES a discuté de la proposition et est arrivée à la conclusion qu'un examen de ce thème était pertinent, mais qu'il subsistait un risque de redondances par rapport au projet Recherche HES 2012. Elle a chargé le groupe de travail à l'origine de la proposition de présenter, début 2011, une proposition de projet élargi aux problématiques liées à la politique de la recherche.

Projet *Modules facultatifs dans les HES*

La CFHES a pris connaissance de la position définitive de l'OFFT, basée sur le projet de l'époque, dans la question du financement des modules facultatifs. L'OFFT est d'avis que les HES sont libres, dans le cadre des 20 crédits ECTS de réserve financés par l'OFFT par filière d'études, de contracter des engagements en faveur de modules facultatifs.

2.4. Contacts

Résultat dépouillement Contacts ; propositions en vue de l'organisation du pilotage de la formation

Sur la base du dépouillement des entretiens de contact réalisés en 2008 et 2009 (avec la CSST, la KFH, la CDIP, le FNS et la CTI), la CFHES a suggéré à l'OFFT d'envisager, encore avant et aussi après la nouvelle structure des organes communs selon la LAHE, après la solution bilatérale actuelle, une solution centrale dans laquelle l'OFFT inviterait par exemple chaque année les présidents de toutes les autorités de pilotage de la formation à un forum qui aurait pour but d'échanger des informations et servirait à comprendre le domaine FRI comme un tout au niveau national.

L'OFFT a cependant décidé de ne pas entrer en matière et a renvoyé à la nouvelle réglementation prévue du paysage suisse des hautes écoles par le biais de la nouvelle LAHE.

Planification d'autres entretiens de contact

Des entretiens de contact étaient prévus en 2010 avec le Conseil des EPF et les représentants du degré secondaire II. Pour des raisons externes, ils ont dû être repoussés à 2011.

Contacts présentiels 2010

En 2010, la CFHES a organisé deux séances en dehors de son siège de Berne :

- Séance spéciale en plénum à Rapperswil (FHO, établissement partenaire : Hochschule für Technik Rapperswil)
- Séance en plénum à Lucerne (FHZ, établissement partenaire : Hochschule Luzern-Soziale Arbeit)

Les deux séances ont servi à soigner le contact et à échanger des points de vue avec les représentants de la haute école spécialisée et de l'établissement partenaire.

2.5. Commission

Membres

En 2010, un changement a eu lieu dans la composition de la CFHES : M. Hodel a démissionné pour des raisons professionnelles ; le Conseil fédéral a élu à sa succession Mme Ophélie Gilliéron en qualité de représentante des étudiants au sein de la CFHES.

Organisation

- La CFHES a décidé d'introduire un rapport annuel destiné également au grand public à partir de l'exercice 2010.
- La CFHES a formalisé, d'entente avec l'OFFT, les processus relatifs aux autorisations et aux accréditations de manière plus détaillée.

Séances

- 5 séances en plénum dont une séance spéciale de deux jours
- 6 séances du bureau dont une extraordinaire
- 11 séances de groupes de travail dont 7 du groupe de travail Reconnaissances
- 75 dossiers traités

Annexe 1 CFHES

1. Bases légales

Art. 24 LHES Commission fédérale des hautes écoles spécialisées

1. Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale des hautes écoles spécialisées chargée de conseiller les autorités d'exécution.
2. La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées est notamment chargée:
 - a. de se prononcer sur les requêtes relatives à la création et à la gestion d'une haute école spécialisée;
 - b. de se prononcer sur les demandes relatives à l'octroi de subventions fédérales;
 - c. de se prononcer régulièrement sur la conformité aux conditions requises des hautes écoles spécialisées;
 - d. de se prononcer sur les demandes d'accréditation et sur la délégation à des tiers de l'examen des demandes d'accréditation ou de l'accréditation;
 - e. ...
 - f. de conseiller le Conseil fédéral dans la définition des objectifs fixés par la Confédération;
 - g. de donner au département compétent son préavis sur les plans de développement des hautes écoles spécialisées;
 - h. de conseiller le département compétent dans la définition des conditions d'admission.
3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle peut faire appel à des experts.

Art. 24 OHES Règlement de la commission, déroulement des travaux, secrétariat
(art. 24, al. 1, LHES)

1. La commission se dote d'un règlement qui est soumis à l'approbation du département.
2. Elle peut établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

2. Membres de la CFHES fin 2010 (durée du mandat jusqu'au 31 décembre 2011)

- Zbinden, Hans, président
- Davatz-Höchner, Christine, vice-présidente, avocate, vice-directrice de l'USAM
- Baumberger, Franz, ancien président central de l'Association des professeurs des hautes écoles spécialisées suisses (HES-CH)
- Berclaz, Marc-André, président de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH)
- Brändli, Sebastian, chef de l'Office des hautes écoles (Hochschulamt) du canton de Zurich
- Füger, Hélène, responsable du Service de l'égalité, Université de Fribourg
- Gilliéron, Ophélie, étudiante de la HES-SO
- Hostettler, Rolf, responsable de l'Elektro-Bildungs-Zentrum (EBZ) Effretikon, président de FH Schweiz
- Menz, Cäsar, directeur honoraire des Musées d'art et d'histoire de la ville de Genève
- Minsch, Rudolf, chef économiste d'economiesuisse
- Montagne-Odier, Ariane, secrétaire générale suppléante de l'OdASanté
- Salzmann, Madeleine, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles, CDIP
- Sigerist, Peter, secrétaire central du secteur Formation, USS
- Villa, Sylvie, responsable du domaine Sciences de l'ingénieur (HES-SO)
- Weber-Gobet, Bruno, responsable de la politique de formation, Travail.Suisse

Annexe 2 : Dossiers / affaires traités en 2010

HES	A) Niveau	Filières d'études
		Filière d'études
1. Autorisation de filières d'études		
BFH	Bachelor	Medizininformatik
FHO	Bachelor	Energie- + Umwelttechnik
HES-SO	Bachelor	Ingénierie des technologies de l'information
HES-SO	Master	Ingénierie du territoire
2. Accréditation de filières d'études		
BFH	Bachelor	Ernährung + Diätetik
BFH	Bachelor	Hebamme
BFH	Bachelor	Physiotherapie
FHNW	Bachelor	Musik und Bewegung
FHNW	Bachelor	Optometrie
FHZ	Bachelor	Wirtschaftsingenieurwesen
HES-SO	Bachelor	Tourisme
SUPSI	Bachelor	Pflege
SUPSI	Bachelor	Physiotherapie
SUPSI	Bachelor	Ergotherapie
ZFH	Bachelor	Informatik
ZFH	Bachelor	Angewandte Psychologie
ZFH	Bachelor	Kommunikation
FHNW	Master	Design
FHNW	Master	Musikalische Performance
FHNW	Master	International Management
FHNW	Master	Business Information Systems
FHO	Master	Business Administration
FHZ	Master	Business Administration
FHZ	Master	Design
FHZ	Master	Fine Arts
FHZ	Master	Musik
FHZ	Master	Musikpädagogik
FHZ+ZFH	Master	Banking+Finance
HES-SO	Master	Interprétation musicale
HES-SO	Master	Interprétation musicale spécialisée
HES-SO	Master	Pédagogie musicale
HES-SO	Master	Composition et théorie musicale
SUPSI	Master	Music Performance
SUPSI	Master	Specialized Music Performance
SUPSI	Master	Music Pedagogy
SUPSI	Master	Composition&Theory
ZFH	Master	Angewandte Psychologie
ZFH	Master	Fine Arts
ZFH	Master	Multimedia
ZFH+BFH	Master	Composition+Theory

HES	Niveau	Filière d'études
-----	--------	------------------

3. Examen de la réalisation des conditions d'accréditation

BFH	Bachelor	Forstwirtschaft
BFH	Bachelor	Pflege
FHNW	Bachelor	Molecular Life Sciences
HES-SO	Bachelor	Ingénierie de gestion
KALAIIDOS	Bachelor	Pflege
ZFH	Bachelor	Aviatic
ZFH	Bachelor	Systemtechnik
ZFH	Bachelor	Wirtschaftsingenieur
BFH+HES-SO	Master	Architektur / Architecture

B) Autres affaires

4. Reconnaissances en tant qu'agence d'accréditation

Zentrale Evaluations- und Akkreditierungsagentur (Agence centrale d'évaluation et d'accréditation), Hannover

5. Procédures de consultation

- Modification de l'ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures
- Révision totale de la loi sur la recherche
- Révision partielle de l'ordonnance sur la recherche
- Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 11/13) : mesures de réexamen des tâches, domaine formation : contributions aux frais d'exploitation des HES, Contributions à l'encouragement de l'égalité des chances pour les hautes écoles spécialisées

6. Feed-back de la CFHES concernant des rapports de différentes autorités et de l'administration

Procédures de consultation

- Rapport sur le droit de porter le titre de master
- Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat sur les conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées (version projet OFFT)
- Orientation concernant le Rapport sur la stratégie internationale de la Suisse pour le domaine formation, recherche et innovation
- Rapport de l'OFFT sur les filières d'études master
- Rapport de l'OFFT sur le monitoring de l'éducation : objectifs des HES en matière de politique de formation
- Rapport sur l'accréditation

7. Dossiers isolés

- Lettre ouverte de l'Union des étudiants-e-s de Suisse (UNES) et de la HES-CH à l'attention de l'OFFT
- Vérification des plans financier et de développement 2012-2016 des HES (en cours)
- Discussion avec le prof. K. Weber de l'Université de Berne concernant son étude *Profil und Positionierung der Fachhochschulen – ausgewählte Befunde*

8. Projets de la commission

- Projet *Entrées et sorties HES* (participation de la CFHES)
- Projet *Conférence sur l'encouragement de la relève dans le domaine de l'ingénierie*
- Projet *Recherche HES 2012*
- Projet *Economie d'entreprise – et après ?* (titre de travail)

- Idée de projet *Coordination des instruments d'encouragement de la recherche*
- Projet *Modules facultatifs dans les HES*

9. Contacts

- Résultat dépouillement Contacts ; propositions en vue de la structuration du pilotage de la formation
- Planification d'autres entretiens de contact
- Contacts présentiels 2010

10. Affaires relatives à l'organisation

- Introduction du rapport annuel CFHES
- Déroulement des processus lors des autorisations et des accréditations